



Conditions générales d'utilisation de MonAideCyber

En vigueur à compter du 31/01/2025

Le portail MonAideCyber a pour objet :

- de mettre à disposition d'une Entité un Diagnostic en libre-accès sans inscription et sans authentification avec un accès au lien de la restitution valable 7 jours (II. Diagnostic);
- de permettre à tout Utilisateur de s'inscrire pour bénéficier de l'outil de suivi des Diagnostics s'il souhaite utiliser les Diagnostics au profit d'entités de faible niveau de maturité (IV. Outil de suivi des diagnostics);
- de référencer au travers d'un annuaire la liste des Aidants cyber classés par département et secteurs d'activités et de permettre une mise en relation d'une Entité aidée avec un Aidant cyber pour bénéficier d'un accompagnement lors d'un Diagnostic visant à établir une liste de 6 mesures de sécurité prioritaires que l'Entité Aidée pourra mettre en œuvre sur une période conseillée de 6 mois (V. Référencement d'un Aidant cyber et mise en relation d'une Entité aidée avec un Aidant cyber).

Les informations légales du Site sont accessibles à l'adresse https://www.monaide.cyber.gouv.fr/cgu depuis la page d'accueil du Site.

I. Dispositions communes

A. Définitions

Dans le cadre des présentes conditions générales d'utilisation, les termes précédés d'une majuscule sont définis comme suit :

Aidant cyber: La personne physique employée par un service de l'État, une administration, une réserve citoyenne ou une personne morale à but non lucratif, répondant aux conditions définies au V° A et accompagnant une Entité Aidée dans son Diagnostic.

Conditions Générales d'Utilisation ou CGU : Le présent document.

Diagnostic : Le diagnostic de cybersécurité de premier niveau mis à disposition par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sur le Site.

Entité: Une entité publique ou privée réalisant un Diagnostic sans solliciter d'aide.

Entité Aidée : Une entité publique ou privée souhaitant s'engager dans une première démarche proportionnée et concrète de renforcement de sa cybersécurité et bénéficiant d'une aide d'un Aidant cyber.

Services : les fonctionnalités suivantes offertes par le Site :

- Le Diagnostic en libre-service ;
- · L'outil de suivi des Diagnostics ;
- Le rérérencement des Aidants cyber ainsi que la mise en relation entre un Aidant cyber et une Entité Aidée.

Site: Le portail MonAideCyber fourni par l'ANSSI qui comprend les Services.

Utilisateur inscrit : Le personnel d'une entité morale ayant créé un compte MonAideCyber pour bénéficier de l'outil de suivi des Diagnostics, qu'il soit référencé ou non en tant qu'Aidant cyber.



B. Création d'un compte utilisateur

Pour créer un compte utilisateur, l'Utilisateur inscrit doit renseigner :

- son prénom ;
- son nom;
- son adresse électronique;
- dans quel département ou DROM-COM il est situé ;
- Accepter les CGU en cochant la case correspondante après consultation du lien URL renvoyant vers ces dernières;
- Déclarer comment il envisage d'utiliser les Services et plus particulièrement, s'il œuvre exclusivement pour l'intérêt général ou s'il utilise les Services dans le cadre de son activité professionnelle.

L'Utilisateur inscrit déclarant vouloir œuvrer pour l'intérêt général, donc référencé comme Aidant cyber, s'engage pour cela à participer à un atelier « devenir Aidant MonAideCyber » animé par l'ANSSI, prendre connaissance de la charte de l'Aidant cyber et la signer avant ou après l'atelier.

C. Acceptation et mises à jour des CGU

1. Acceptation

L'accès, l'utilisation et le recours aux Services du Site sont conditionnés par le respect de la part de l'Utilisateur inscrit, de l'Entité et de l'Entité Aidée des présentes CGU. Pour bénéficier des Services du Site, l'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée doivent avoir expressément accepté les présentes CGU en cochant la case correspondante aux CGU après consultation du lien y renvoyant. Les CGU sont acceptées sans restriction ni réserve. En cas de désaccord avec l'un des termes de ces CGU, y compris après une mise à jour de ces dernières, l'Utilisateur inscrit, l'Entité ou l'Entité Aidée est libre de cesser d'utiliser à tout moment les Services du Site. L'Utilisateur inscrit accepte les CGU avant de fournir un premier Diagnostic à une Entité Aidée.

B. Mise à jour des CGU

L'ANSSI est libre de modifier, à tout moment, les CGU, afin notamment de prendre en compte toute évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et technique. La version qui prévaut est celle qui est accessible en ligne à l'adresse suivante : https://www.monaidecyber.ssi.gouv.fr/cgu.

L'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée seront informés en cas de modification des CGU. En cas d'opposition aux modifications apportées, l'Utilisateur inscrit, l'Entité ou l'Entité Aidée est libre de cesser d'utiliser les Services du Site. Toute utilisation du Site ou des Services du Site après la publication d'un avis indiquant une évolution des CGU vaut acceptation des CGU mises à jour.

D. Convention sur la preuve

L'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée acceptent que toute information ou décision générée électroniquement sur le Site soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'elles contiennent (ex : date de validation des CGU). La preuve contraire peut être rapportée.

E. Notifications et Messages

L'Utilisateur inscrit et l'Entité Aidée acceptent que des notifications et des mails liés à l'utilisation ou aux Services du Site leur soient envoyés aux coordonnées qu'ils ont fournies (adresse de messagerie



électronique). Si leurs coordonnées ne sont pas à jour ou qu'ils choisissent de se désinscrire des mails reçus par le Site, l'Utilisateur inscrit et l'Entité aidée sont conscients que des notifications importantes sont susceptibles de ne pas leur parvenir. Par conséquent, l'Utilisateur inscrit et l'Entité Aidée s'engagent à tenir à jour leurs coordonnées.

F. Données à caractère personnel

La gestion du Site implique la mise en œuvre de trois traitements de données à caractère personnel, l'un concernant les utilisateurs qui ne sont pas Aidants cyber, l'un spécifique aux Aidants cyber et le dernier spécifique à l'Entité Aidée.

1. Stipulations communes aux trois traitements de données à caractère personnel

1. Identité et coordonnées du responsable des traitements

Le responsable des traitements des données à caractère personnel que l'utilisateur non Aidant cyber, l'Aidant cyber ou la personne de l'Entité Aidée validant les CGU transmettent pour l'accès et l'utilisation du Site est l'ANSSI (51 boulevard de la Tour-Maubourg, 75700 Paris 07 SP).

L'ANSSI, en tant que responsable de traitement, s'engage à ce que la collecte et le traitement des données à caractère personnel de l'utilisateur non Aidant cyber, de l'Aidant cyber ou de la personne de l'Entité Aidée validant les CGU soit effectués de manière licite, loyale et transparente, conformément au Règlement (UE) général sur la protection des données (« RGPD ») et à la Loi informatique et libertés de 1978 modifiée (« LIL »).

Cette collecte d'informations se limite au strict nécessaire, conformément au principe de minimisation des données. Les définitions fournies à l'article 4 du RGPD sont applicables aux présentes. En cas de mise à jour, l'ANSSI n'abaissera pas le niveau de confidentialité de manière substantielle sans l'information préalable de l'utilisateur non Aidant cyber, de l'Aidant cyber ou de la personne de l'Entité Aidée validant les CGU.

2. Fondement juridique des traitements

Le fondement juridique des trois traitements est à l'article 6.1. e) du RGPD, étant nécessaires à l'exécution des missions d'intérêt public dont l'ANSSI est investie au titre de l'article 3 du décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information ».

3. Sécurité des données à caractère personnel

L'ANSSI met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité et la conformité des traitements de données à caractère personnel, ainsi que la confidentialité de ces données.

À ce titre, l'ANSSI prend toutes les précautions utiles sur le Site au regard de la nature des données et des risques présentés par le Site, afin de préserver la sécurité des données et, notamment, d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

4. Exercice des droits de la personne concernée par le traitement

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, l'utilisateur non Aidant cyber, l'Aidant cyber ou la personne de l'Entité Aidée validant les CGU disposent des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 du RGPD), de rectification, de mise à jour et de complétude de ses données (article 16 du RGPD) ;
- droit d'effacement de ses données dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD. L'exercice du droit d'effacement des données entraînera la suppression de son compte.
- droit à la limitation du traitement de ses données (article 18 du RGPD).



L'utilisateur non Aidant cyber, l'Aidant cyber ou la personne de l'Entité Aidée validant les CGU peut exercer ses droits en contactant l'ANSSI :

- par courriel à l'adresse suivante : monaidecyber@ssi.gouv.fr
- par courrier postal à l'adresse suivante :

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

À l'attention de contact RGPD MonAideCyber

51 boulevard de la Tour-Maubourg

75007 PARIS 07 SP

Dans ce cas, l'utilisateur non Aidant cyber, l'Aidant cyber ou la personne de l'Entité Aidée validant les CGU doit préciser quelles sont les données concernées par sa demande et justifier de son identité (fournir une copie d'une pièce d'identité). Par ailleurs, dès que l'ANSSI a connaissance du décès d'un utilisateur non Aidant cyber, d'un Aidant cyber ou de la personne de l'Entité Aidée validant les CGU, elle s'engage à détruire ses données, sauf si leur conservation s'avère nécessaire afin de répondre à une obligation légale.

Si l'utilisateur non Aidant cyber, l'Aidant cyber ou la personne de l'Entité Aidée validant les CGU estime après avoir contacté l'ANSSI que les droits sur ses données n'ont pas été respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Voir le site de la CNIL pour plus d'informations sur les droits de l'Utilisateur inscrit.

2. Stipulations propres au traitement des données à caractère personnel d'un utilisateur qui est non Aidant cyber

1. Données collectées et finalités de la collecte

Les données collectées de l'utilisateur non Aidant cyber sont :

- · Le nom et le prénom ;
- L'adresse de messagerie électronique.

Elles ont pour finalités les communications liées à l'utilisation du Site et ses évolutions.

2. Durée de conservation des données collectées

Les données de l'utilisateur non Aidant cyber sont conservées tant que l'utilisateur non Aidant cyber est inscrit et jusqu'à six mois après sa demande de suppression de compte.

3. Destinataires des données collectées

Les destinataires des données à caractère personnel de l'utilisateur non Aidant cyber sont le personnel de l'ANSSI impliqué dans l'administration et la gestion du Site.

4. Sous-traitant et transfert des données à caractère personnel

L'ANSSI s'engage à (i) ce que le sous-traitant présente des garanties contractuelles suffisantes et appropriées pour respecter les droits de l'utilisateur non Aidant cyber, afin que le traitement réponde aux exigences du RGPD et (ii) à respecter les dispositions du RGPD applicables aux transferts des données.

Par exception, les données à caractère personnel de l'utilisateur non Aidant cyber pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.



3. Stipulations propres au traitement des données à caractère personnel de l'Aidant cyber

1. Données collectées et finalités de la collecte

Les données collectées de l'Aidant cyber sont :

- Le nom et le prénom ;
- L'adresse de messagerie électronique ;
- La ou les régions, et le ou les départements dans lesquels il propose son aide.

Elles ont pour finalités :

- Le référencement des Aidants cyber pour chaque département ;
- La gestion des Aidants cyber pour participer à l'atelier "Devenir Aidant cyber" et l'accès au Site;
- L'établissement de la mise en relation entre l'Entité aidée et l'Aidant cyber ;
- Les communications liées à l'utilisation du Site, ses évolutions et à l'animation de la communauté des Aidants cyber.

2. Données affichées dans l'annuaire public des Aidants cyber

Le référencement d'un Aidant cyber dans l'annuaire public nécessite le consentement de l'Aidant cyber afin de pouvoir être sollicité par une Entité Aidée qui souhaite bénéficier d'une demande d'aide.

L'affichage des données de l'Aidant cyber au sein de l'annuaire public MonAideCyber se présente par défaut sous la forme du Prénom et du Nom.

L'Aidant cyber peut également choisir d'afficher ces données sous l'une des formes suivantes :

- Prénom et Initiale en majuscule du nom de famille
- Initiale en majuscule du prénom et Nom

À tout moment, l'Aidant cyber peut désactiver son apparition dans l'annuaire public dans les préférences de son espace personnel.

Il est aussi proposé à l'Aidant cyber de renseigner les préférences suivantes :

- type(s) d'entités à aider,
- type(s) de secteurs d'activités,
- département(s) d'intervention.

Dans un souci d'équité, les Aidants cyber sont affichés dans un ordre aléatoire dans chaque département.

3. Durée de conservation des données collectées

Les données de l'Aidant cyber sont conservées tant que l'Aidant cyber souhaite être référencé, à moins que l'Aidant cyber ne réalise pas deux Diagnostics par an pendant deux années consécutives.

Destinataires des données collectées :

Les destinataires des données à caractère personnel de l'Aidant cyber sont le personnel de l'ANSSI impliqué dans l'administration et la gestion du Site.

4. Sous-traitant et transfert des données à caractère personnel

L'ANSSI s'engage à (i) ce que le sous-traitant présente des garanties contractuelles suffisantes et appropriées pour respecter les droits de l'Aidant cyber, afin que le traitement réponde aux exigences du RGPD et (ii) à respecter les dispositions du RGPD applicables aux transferts des données.

Par exception, les données à caractère personnel de l'Aidant cyber pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.



3. Stipulations propres au traitement des données à caractère personnel de la personne de l'Entité aidée validant les CGU

1. Données collectées et finalités de la collecte

Les données collectées de l'Aidant cyber sont les suivantes :

- L'adresse de messagerie électronique professionnelle de la personne validant les CGU communiquée à l'Utilisateur inscrit ;
- · La raison sociale si elle est fournie;
- Le numéro unique attribué au Diagnostic.

Ces données sont collectées afin :

- d'obtenir le lien vers les 6 recommandations de cybersécurité à l'issue du Diagnostic ;
- d'envoyer des messages de rappel pour le suivi de la mise en œuvre des mesures et pour la réalisation d'un point d'étape à partir de six mois suivant le Diagnostic ;
- de proposer ponctuellement des sondages et des enquêtes à des fins d'amélioration continue du Site :
- de pouvoir faire la preuve qu'un Diagnostic a bien été effectué à la demande de l'Entité Aidée grâce au lien entre le numéro unique du Diagnostic et l'adresse de messagerie électronique associée (par exemple : en cas de demande de justification pour qu'elle puisse obtenir une subvention).

2. Durée de conservation des données collectées

L'adresse de messagerie professionnelle est conservée un an chez l'hébergeur Brevo.

Elle est conservée sur un serveur sécurisé de l'ANSSI avec le numéro unique de Diagnostic pendant trois ans à compter de la date de création de ce dernier. Le contenu du Diagnostic n'est pas conservé dans cette base de correspondance entre numéro unique du Diagnostic et adresse de messagerie électronique.

3. Destinataires des données collectées

Les destinataires des données à caractère personnel de la personne engageant l'Entité Aidée sont le personnel de l'ANSSI impliqué dans l'administration et la gestion du Site.

4. Sous-traitant et transfert des données collectées

L'adresse de messagerie électronique professionnelle est hébergée chez Brevo.

L'ANSSI s'engage à (i) ce que le sous-traitant présente des garanties contractuelles suffisantes et appropriées pour respecter les droits de la personne engageant l'Entité Aidée, afin que le traitement réponde aux exigences du RGPD et (ii) à respecter les dispositions du RGPD applicables aux transferts des données.

Par exception, les données à caractère personnel de la personne engageant l'Entité Aidée pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

G. Données à caractère personnel

Contenus édités par le Site

Protection des contenus : sauf mention expresse contraire, tous les contenus protégeables par le droit de la propriété intellectuelle ne peuvent être reproduits ou réutilisés sans l'autorisation expresse de l'ANSSI.

Demande d'autorisation : les demandes d'autorisation de reproduction d'un contenu doivent au préalable être adressées à l'ANSSI, en écrivant à l'adresse suivante : <u>monaidecyber@ssi.gouv.fr</u>



La demande devra préciser le contenu visé ainsi que le contexte d'utilisation prévu (supports concernés, période, destinataires, etc.).

Aucune stipulation des CGU ne peut être interprétée comme une cession de droits de propriété intellectuelle, que ce soit tacitement ou d'une autre façon.

H. Responsabilités, garanties et accessibilité au Site

1. Le portail MonAideCyber

Le Site met en place les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et en particulier au maintien de la continuité et de la qualité du service. Les Services du Site sont fournis à l'Utilisateur inscrit, à l'Entité et à l'Entité Aidée « en l'état » et sont accessibles sans garantie absolue de disponibilité et de régularité. L'ANSSI s'efforcera de rendre le Site accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Toutefois, l'ANSSI ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en raison d'une interruption du service quelle que soit la durée ou la fréquence de cette interruption et quelle qu'en soit la cause, notamment en raison d'une maintenance nécessaire au fonctionnement, de pannes éventuelles, d'aléas techniques liés à la nature du réseau Internet, d'actes de malveillance ou de toute atteinte portée au fonctionnement du Site.

2. Réseau internet

L'ANSSI ne peut être tenue responsable des perturbations du réseau Internet entraînant un dysfonctionnement ou une impossibilité d'accéder au Site.

L'ANSSI ne peut également pas être tenue responsable de l'installation et du fonctionnement des terminaux utilisés par l'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée pour accéder aux services disponibles sur le Site.

Les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant à partir du Site vers Internet ne sont pas garantis, ceux-ci dépendant exclusivement des réseaux de communication et des modalités de connexion utilisées par l'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée.

L'ANSSI ne saurait en aucun cas être tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par l'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée à l'occasion de l'utilisation du Site. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance du Site. En outre, la responsabilité de l'ANSSI ne peut pas être recherchée pour des actes réalisés par l'Utilisateur inscrit, l'Entité ou l'Entité Aidée ou un tiers utilisant le Site.

3. Liens hypertextes pointant vers des Sites Tiers

Le Site peut intégrer des liens hypertextes renvoyant vers des sites internet édités par des tiers (ci-après les « Sites Tiers ») sur lesquels l'ANSSI n'exerce aucune sorte de contrôle. L'ANSSI n'assume aucune responsabilité quant au contenu des Sites Tiers ou au contenu vers lequel les Sites Tiers peuvent renvoyer.

La présence de liens hypertextes vers des Sites Tiers ne saurait signifier que l'ANSSI approuve de quelque façon que ce soit les contenus des Sites Tiers. L'ANSSI n'est responsable d'aucune modification ou mise à jour concernant les Sites Tiers. L'ANSSI n'est pas responsable de la transmission d'informations à partir des Sites Tiers, ni du mauvais fonctionnement de ceux-ci.

4. Liens hypertextes pointant vers le Site

Les liens hypertextes renvoyant vers la page d'accueil du Site ou l'une de ses rubriques sont autorisés.

Les pages du Site ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site (framing).



En toute hypothèse, l'établissement d'un lien vers le Site ne constitue pas une approbation par l'ANSSI du contenu du site établissant ce lien.

I. Stipulations diverses

Dans le cas où certaines stipulations des CGU seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable, l'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée resteront liés par les autres stipulations des CGU. Le fait pour l'ANSSI, l'Utilisateur inscrit, l'Entité ou l'Entité Aidée de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations des CGU ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par ceux-ci à s'en prévaloir ultérieurement.

J. Droit applicable et attribution de compétence

Les CGU sont régies par le droit français. Toute difficulté relative à la validité, l'application ou l'interprétation des CGU seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence du Tribunal Administratif de Paris, auquel les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution du Site ou le domicile du défendeur. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

K. Contact

Pour toute question ou réclamation concernant le Site ou les CGU, l'Utilisateur inscrit, l'Entité ou l'Entité Aidée peut contacter l'ANSSI aux coordonnées indiquées dans les Mentions légales. Pour toute question ou réclamation relative aux cookies et données à caractère personnel, l'Utilisateur inscrit ou l'Entité aidée peut contacter l'ANSSI aux coordonnées indiquées au paragraphe 1.4 du I.E.1 des CGU.

II. Diagnostic de cybersécurité de premier niveau

A. Réalisation d'un Diagnostic

Le Site permet à une Entité ou à une Entité Aidée de réaliser un Diagnostic. Le Diagnostic, reposant sur la réponse par l'Entité ou l'Entité Aidée à des questions sur différents thèmes en matière de cybersécurité, est gratuit et recommande 6 mesures de sécurité prioritaires à mener sur 6 mois.

B. Résultat du Diagnostic et partage de données statistiques

Le résultat du Diagnostic établissant les 6 recommandations de cybersécurité prioritaires est calculé sur la base des informations relatives à l'Entité ou à l'Entité Aidée et selon des critères de priorité définis par l'ANSSI au regard de sa connaissance sur l'état de la menace cyber.

À l'issue du Diagnostic, la restitution comprenant ces 6 recommandations est accessible sur un lien valable 7 jours envoyée à l'Entité aidée sur l'adresse de messagerie électronique professionnelle renseignée par cette dernière. Pour l'Entité, la restitution comprenant ces 6 recommandations est accessible par téléchargement à l'issue du Diagnostic.

L'Utilisateur inscrit, l'Entité et l'Entité Aidée acceptent que les données anonymisées des Diagnostics soient agrégées afin de produire des statistiques sur la cybersécurité, publiables par région.



III. Utilisation du site

Dans le cadre de l'utilisation du Site, l'Entité, l'Entité Aidée et les Utilisateurs inscrits s'engagent à :

- se conformer aux stipulations décrites dans les CGU ainsi qu'aux dispositions des lois et règlements en vigueur, et à respecter les droits des tiers ;
- ne pas fournir de données à caractère personnel ou d'informations contraires aux lois et règlements en vigueur dans les champs libres du Site.

IV. Outil de suivi des diagnostics

A. Accès à l'outil de suivi des diagnostics

Pour pouvoir accéder au Site, l'Utilisateur inscrit doit créer un compte utilisateur et accepter les CGU.

B. Utilisation de l'outil de suivi des diagnostics

Dans le cadre de l'utilisation de l'outil de suivi des diagnostics, l'Utilisateur inscrit s'engage à :

- ne pas utiliser les termes « Aidant cyber » s'il n'est pas référencé comme tel ;
- retranscrire sur le Site les informations que l'Entité Aidée lui communique, de manière loyale et honnête;
- communiquer à l'Entité Aidée la restitution automatisée de l'outil de suivi des diagnostics ;
- ne pas rendre public les résultats du Diagnostic de l'Entité Aidée ;
- Remonter toute problématique de l'Entité Aidée via le mail suivant : monaidecyber@ssi.gouv.fr

En cas de manquement à une ou plusieurs de ces obligations, l'ANSSI se réserve le droit de suspendre ou supprimer ses accès au Site.

V. Référencement d'un Aidant cyber et mise en relation d'un Aidant cyber et d'une Entité Aidée

A. Référencement d'un Aidant cyber

Pour pouvoir être référencé sur le Site en tant qu'Aidant cyber, l'Aidant cyber doit remplir les conditions suivantes :

- Être un représentant, un membre du personnel ou un adhérent d'un service de l'État, d'une administration, d'une réserve citoyenne ou d'une entité morale à but non lucratif ;
- Œuvrer pour l'intérêt généra;
- Participer à un atelier « Devenir Aidant MonAideCyber » dispensé par l'ANSSI;
- Signer la Charte de l'Aidant cyber et la communiquer à un agent de l'ANSSI ou à l'équipe MonAideCyber.

Les particuliers, les entreprises mono-salariés et auto-entrepreneurs ne sont pas éligibles en tant que bénéficiaires du dispositif.

L'ANSSI se réserve le droit de contrôler le respect des prérequis d'un Aidant cyber.

B. Mise en relation d'un Aidant cyber et d'une Entité Aidée

Pour bénéficier d'un accompagnement lors du Diagnostic, l'Entité Aidée a deux possibilités :

1/ L'Entité Aidée renseigne un formulaire de demande d'aide en indiquant l'adresse de messagerie électronique d'une personne en capacité d'engager juridiquement l'Entité aidée. Cela permettra de contacter tous les Aidants cyber concernés en fonction des critères de préférence renseignés. Les 5



premiers Aidants cyber qui se déclareront intéressés seront présentés à l'Entité Aidée qui pourra en choisir un.

2/ L'Entité Aidée peut choisir elle-même un Aidant cyber figurant dans l'annuaire.

C. Obligations de l'Aidant cyber

Dans le cadre de l'utilisation du Site, l'Aidant cyber s'engage à :

- se conformer aux stipulations décrites dans les CGU et dans la Charte de l'Aidant Cyber ainsi qu'aux dispositions des lois et règlements en vigueur, et respecter les droits des tiers ;
- communiquer à l'ANSSI des informations le concernant conformes à la réalité, honnêtes et loyales ;
- communiquer la Charte de l'Aidant cyber à l'Entité Aidée si elle le demande avant de commencer le Diagnostic ;
- retranscrire sur le Site les informations que l'Entité Aidée lui communique, de manière loyale et honnête ;
- ne pas fournir de données à caractère personnel ou d'informations contraires aux lois et règlements en vigueur dans les champs libres du Site ;
- ne pas rendre publics les résultats du Diagnostic de l'Entité aidée ;
- remonter toute problématique et/ou écart de conduite de l'Entité aidée constaté via le mail suivant : monaidecyber@ssi.gouv.fr.

En cas de manquement à une ou plusieurs de ces obligations, l'ANSSI se réserve le droit de déréférencer l'Aidant cyber, suspendre ou supprimer ses accès au Site.

D. Obligations de l'Entité Aidée dans le cadre de la mise en relation

Dans le cadre du recours aux Services du Site, l'Entité Aidée s'engage à :

- en cas de recours à un Aidant cyber, prendre connaissance de la charte de l'Aidant cyber que celui-ci lui aura mise à disposition à sa demande ;
- ne communiquer à l'Aidant cyber que des informations conformes à la réalité, honnêtes et loyales ;
- remonter toute problématique de l'Aidant cyber via le mail suivant : monaidecyber@ssi.gouv.fr.

En cas de manquement à une ou plusieurs de ces obligations, l'ANSSI se réserve le droit de supprimer l'accès au Diagnostic effectué.

